

***PROGRAMME DE PERFECTIONNEMENT,  
DE RÉTENTION ET D'ACCROISSEMENT  
DE L'EXPERTISE PROFESSIONNELLE EN  
ENVIRONNEMENT MINIER DANS LES ENTREPRISES***

**Réalisé dans le cadre des activités du :  
Groupe MISA**

**RESPONSABLE**

**Mamert Mbonimpa, ing., Ph.D.  
Professeur responsable des programmes  
de DESS en génie minier et de Maîtrise en génie minéral**

**Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue**

**Mai 2009**

## Contexte

La situation économique actuelle impose d'importantes contraintes à l'embauche et à la rétention de la main-d'oeuvre qualifiée au sein des entreprises minières, en raison des rationalisations budgétaires et des difficultés de financement. Cette réalité est fortement ressentie dans le secteur de l'environnement minier. Pourtant, les exigences environnementales et les demandes pressantes de la société pour un développement durable nécessitent l'accès à de nouvelles ressources qualifiées.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), en collaboration avec divers partenaires, dont le GROUPE MISA, propose une initiative spéciale pour les compagnies minières, les entreprises de consultations et les autres organismes œuvrant dans le secteur minier, afin de favoriser le développement de leur expertise en environnement minier.

## Nature du projet

Financement et réalisation d'études avancées à l'UQAT visant les professionnels en environnement minier en exercice ou en devenir au Québec.

## Objectifs du projet

Le projet vise l'atteinte des objectifs suivants :

- Maintenir, au sein des entreprises, l'expertise et la main-d'œuvre minière québécoise qualifiée en période de ralentissement économique;
- Alléger les charges en personnel des entreprises, en conservant à moins de frais leurs employés-experts;
- Perfectionner le personnel des entreprises par la réalisation d'un programme d'études avancées conduisant au Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) durée d'un an ou au Diplôme de Maîtrise d'une durée de 2 ans, dans le domaine de l'environnement minier;
- Accroître les effectifs des entreprises et organismes œuvrant dans le secteur minier, au niveau du personnel hautement qualifié, dans le domaine de l'environnement et du développement minier durable;
- Développer les connaissances et l'expertise propres des entreprises minières, via la réalisation de projets de recherche universitaires effectués par leurs employés actuels ou en devenir, dans leur environnement de travail, et en lien étroit avec certaines problématiques spécifiques.

## Conditions d'admissibilité au projet

Les conditions d'admissibilité à ce projet de support financier et d'encadrement de projets de recherche de maîtrise sont les suivantes :

1. Le professionnel intéressé par ce programme devra être admissible au programme de DESS en Génie minier ou à la maîtrise en Génie minéral.

Pour être admissible au DESS (<http://www.uqat.ca/gestac/prg/3523cadm.htm>), le candidat devra :

- Être titulaire d'un baccalauréat en ingénierie ou l'équivalent;
- Avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,7 sur 4,3 (soit 2,5 sur 4,0) ou l'équivalent. Tout dossier de candidature avec une moyenne inférieure à 2,7, mais supérieure ou égale à 2,5 sur 4,3, sera étudié et pourrait, dans certains cas, faire l'objet d'une recommandation d'admission. *Un candidat possédant les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente (ex. technicien avec expérience dans le domaine de l'environnement minier) pourrait être également admis au programme, suite à une évaluation par le directeur du programme.*

Pour être admissible à la maîtrise (<http://www.uqat.ca/gestac/prg/3522cadm.htm>), le candidat devra :

- Être détenteur d'un baccalauréat en ingénierie ou d'un diplôme jugé équivalent ou être détenteur d'un diplôme universitaire de premier cycle de nature scientifique ou pouvoir attester d'une formation jugée équivalente;
  - Avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,75 (système de 4 points) dans ses études de 1<sup>er</sup> cycle, ou l'équivalent reconnu. *Un candidat peut demander une dérogation à cette règle en présentant à l'appui de sa demande un dossier mettant en évidence ses aptitudes à la poursuite d'études de deuxième cycle (expérience professionnelle pertinente, études subséquentes à l'obtention de son grade de premier cycle).*
2. Les professionnels (et leurs entreprises) intéressés par le programme devront contacter les professeurs de l'UQAT intervenant en environnement minier pour établir conjointement une proposition de projet. Les projets seront évalués par le comité de programme de la maîtrise en génie des mines et seront attribués selon la disponibilité des fonds et des effectifs professoraux.
  3. L'entreprise doit permettre au candidat de demeurer partiellement à son embauche durant ses études, pour optimiser la réalisation du projet, en plus de contribuer au financement du projet en défrayant une portion du salaire du candidat ;
  4. Dans le cas d'une embauche de personnel hautement qualifié, l'entreprise doit embaucher le candidat au plus tard un an après le début du projet et permettre au candidat de demeurer partiellement à son embauche durant ses études, en plus de contribuer au financement du projet en défrayant une portion du salaire du candidat ;
  5. Le cadre financier de réalisation d'un projet comprend :
    - Une contribution de l'UQAT de 7 500 \$ par projet de DESS et de 15 000 \$ par projet de maîtrise;
    - Une contribution des entreprises de l'ordre de 22 500 \$ par projet de DESS et de 45 000 \$ par projet de maîtrise, où la contribution en espèces est égale ou supérieure à celle en nature. La contribution en nature peut comprendre l'accès aux données ou à des diapositifs permettant de réaliser des essais. La contribution en espèce peut représenter la contribution de l'entreprise au salaire ;

- Une contribution du Fonds de soutien au développement des créneaux d'excellence de 25 000 \$ par projet de DESS et de 50 000 \$ par projet de maîtrise. Cette contribution peut représenter un allègement aux salaires à verser.
6. Le projet doit être déposé au comité des programmes de DESS en génie minier et de maîtrise en génie minéral aux coordonnées ci-dessous, au plus tard le 31 juillet 2009, et comprendre les éléments suivants :
- Un texte de 2 pages au maximum présentant :
    - la problématique;
    - les objectifs visés;
    - la méthodologie de recherche;
    - les résultats recherchés et une discussion sur les implications pour l'entreprise et la qualité de l'environnement en général;
  - Un échéancier de réalisation du projet;
  - Un budget présentant la nature des coûts ainsi que les sources et les montants du financement des partenaires, en espèces et en nature (voir plus bas);
  - Une lettre d'engagement de l'étudiant à répondre en tous points aux conditions du programme;
  - Une lettre d'engagement de l'entreprise à assurer la contribution financière prévue et à répondre en tous points aux conditions du programme.

L'évaluation des propositions sera basée sur la valeur scientifique des projets, la qualité du candidat, l'approche de recherche proposée de même que les implications pour l'entreprise et l'industrie en général.

Nous rappelons donc que le projet doit être déposé au comité des programmes de DESS en génie minier et de maîtrise en génie minéral, au plus tard le 31 juillet 2009. Les soumissions doivent être envoyées par courriel à [mamert.mbonimpa@uqat.ca](mailto:mamert.mbonimpa@uqat.ca) ou par la poste à l'adresse suivante :

Mamert Mbonimpa, ing. Ph.D.

Professeur responsable des programmes de DESS en génie minier et de maîtrise en génie minéral

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

445, boul. de l'Université, bureau D-504

Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5E4

Tél. : (819) 762-0971, poste 2618 – Télécopieur : (819)797-6672

Courriel : [mamert.mbonimpa@uqat.ca](mailto:mamert.mbonimpa@uqat.ca)

À noter que toutes les activités liées au programme devront être terminées le ou avant le 31 décembre 2011.